Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 28 AVR. 2009
Scanné le 29 AVR. 2009

09_INT_230

# Interpellation au Conseil d'Etat

Fusion RSR/TSR : Quel est le suivi par le Conseil d'Etat ?

Le mercredi 22 avril 2009, le Conseil d'administration de la radio télévision suisse romande (TSR) a annoncé la nomination de M. Gilles Marchand, directeur de la TSR depuis 2001, comme directeur de projet de fusion entre la télévision suisse romande et la radio suisse romande.

Il est pris acte de la réaction du Conseil d'Etat vaudois qui se déclarait méfiant et attentif au processus dit de « convergence » (cf. 24 Heures du jeudi 23 avril 2009, p. 7).

Au vu de nos précédentes interventions devant le Grand Conseil ainsi qu'au vu de la résolution adoptée par celui-ci, incitant le Conseil d'Etat à entreprendre toute démarche pour éviter le démantèlement du site de la Sallaz et garantir dans les meilleures conditions possibles, la pluralité des médias et des expressions notamment en matière d'intervention, l'on souhaite complémentairement poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelles démarches concrètes entend prendre le Conseil d'Etat vis-à-vis de M. Gilles Marchand pour défendre la qualité de la radio suisse romande, sa diversité et les emplois qu'elle implique ?

2. Le Conseil d'Etat peut-il obtenir de la radio suisse romande, la liste des postes susceptibles d'être supprimés ou transférés à Genève ?

3. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà été informé du fait que plusieurs journalistes de la radio suisse romande ont été déplacés sur le site de Genève depuis le début de l'année ?

4. Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur le nombre de journaliste déjà déplacés, sur les motifs de ces transferts et sur leurs conséquences ?

5. Quels sont les contacts qu'a pu avoir le Conseil d'Etat avec le Conseil fédéral, en particulier avec M. Mauritz Leuenberger, lequel déclarait récemment dans l'Hebdo être quelque peu septique face à ces projets dit de « convergence » (pour ne pas parler de fusion).

Lausanne, le 27 avril 2009

Marc-Olivier Buffat, Député
au Grand Conseil, Lausanne